



D.2025.12.17.5.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.8 – M2023-0225 - Gros entretien et rénovation des infrastructures Ligne METRO Zone Aérienne sur 8 appareils de voie conclu avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 2.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Par délibération n°D.2023.12.06.4.1 en date du 6 décembre 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2023-0225 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser le gros entretien et la rénovation des infrastructures Ligne METRO Zone Aérienne sur 8 appareils de voie.

Ce marché a été conclu pour une durée de 18 mois pour un montant total de 435 000,00 €HT.

Cette opération concerne 8 appareils de voie (APV) du faisceau du GAT Basso Cambo, il s'agit :

- de supports de câblage du pilotage automatique du Métro en appareil de voie (Echelles de câblage),
- des éléments chauffants de la piste de roulement en appareil de voie (Capots chauffants),
- des boîtiers de répartition pour le câblage des éléments chauffants (BRCH).

Chaque appareil de voie est composé de 10 échelles de câblage et 10 capots chauffants.

Par délibération n° D.2025.04.02.5.2 en date du 2 avril 2025, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant 1 au marché M2023-0225, sans incidence financière, ayant pour objet :

- de prolonger la durée du marché d'un an car le délai de livraison des capots a été plus long que prévu et les équipements livrés présentaient des problèmes de conformité qui ont nécessité des modifications de la part du fournisseur.

Le présent avenant a pour objet

- l'ajout du traitement de 2 zones supplémentaires sur appareils de voie BA3 et BA5, pour un montant de 88 500 € HT,
- de prolonger la durée du marché de six mois, portant celle-ci à 36 mois .

Le montant total du marché s'élève donc à présent à 523 500,00 € HT, ce qui représente une augmentation de 20,35% par rapport au montant initial.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Jop et André (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 au marché M2023-0225 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense supplémentaire est inscrite aux budgets 2025 et suivants

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES